



Accident de voiture non responsable

Par **alex1**, le **10/03/2013** à **19:41**

bonjour je viens d'avoir un accident non responsable(arrêté au feu rouge une voiture dont le conducteur était ivre m'a rentré dedans,j'ai fais appel a la police qui l'ont embarqué.)
ma voiture a 16ans certainement plus cotée a l'argus et je n'ai pas les moyens de m'en racheter une
quel recours ai je? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **11/03/2013** à **05:58**

bonjour

Bien que plus côté à l'Argus, votre véhicule a toujours une valeur, certes peu élevée.
Non responsable, vous avez droit à la valeur de remplacement (selon les prix de vente d'un véhicule similaire) et au remboursement des frais encourus par l'accident.

Cherchez sur internet et dans les journaux gratuits les ventes d'un véhicule similaire en notant bien les références pour défendre votre auprès de l'expert si vous jugez la proposition insuffisante